

# Projet éolien en mer Centre Manche 1

## Instruction du raccordement électrique par RTE

**CMF 18 septembre 2024**

## Un projet : plusieurs régimes d'autorisation

Pour la partie maritime, les régimes d'autorisation des deux composantes du projet (parc et raccordement) sont dépendants de la réglementation applicables à l'espace maritime dans lesquels elle se trouve.

- ⇒ Eaux territoriales : espace maritime sous souveraineté
- ⇒ Zone économique exclusive : espace maritime sous juridiction

Pour la partie terrestre, le régime d'autorisation applicable aux eaux territoriales se poursuit en partie sur l'espace terrestre pour le tracé du câble pour le volet environnemental. Le raccordement devra se conformer aux règles d'urbanisme.

**Zone économique  
exclusive**

Parc éolien (EDF)



**Eaux  
territoriales**

Liaison sous-  
marine (RTE)

Station de  
conversion  
en mer (RTE)



**A terre**

Liaison  
souterraine  
(RTE)

Station de  
conversion de  
l'Etang Bertrand  
(RTE)



## **Focus sur les procédures applicables au raccordement porté par RTE**

### **\* Autorisation environnementale unique**

- Elle portera sur la station de conversion en mer et le raccordement jusqu'à la station de conversion à terre

- Elle inclura :

- \* le volet domanial pour la station de conversion en mer
- \* l'agrément du câble en ZEE
- \* le volet domanial pour la liaison sous-marine
- \* le volet environnemental maritime et terrestre
- \* le volet espèces protégées

### **\* Déclaration d'utilité publique**

**\* Permis de construire pour la station de conversion à terre (avec modification préalable de documents d'urbanisme)**

## Focus sur la procédure d'autorisation environnementale unique

**\* Durée de procédure\* : 13 mois**

*Sous réserve des éventuelles demandes de compléments qui suspendent le délai d'instruction*

**\* Dépôt du dossier le 3 juillet 2024**

**\* CMF consulté dans le cadre de l'instruction**

**\* Participation du public :**

- une fois l'instruction close : enquête publique commune pour l'autorisation unique et la déclaration d'utilité publique d'une durée minimum de 30 jours



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention**



